

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة السكن، العمران والمدينة والتهينة العمرانية
ديوان الترقية والتسيير العقاري -قائمة-

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE
CAPACITÉS MINIMALES N° 43/2025 POUR LA REALISATION DES 60/1270/2000 LOGEMENT PUBLICS
LOCATIFS AVEC VRD 2^{ème} TRANCHE PROGRAMME 2024 DANS DES DIFFERENTS PROJETS A TRAVERS DES
DIFFERENTS COMMUNE DE LA WILAYA.
NIF DE L'OFFICE 097524019047519

Conformément aux dispositions d'articles 65 ET 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics, l'Office de promotion et de gestion immobilière de Guelma informe l'ensemble des soumissionnaires concernés, que suite à la séance d'évaluation des offres du 13/01/2026 relative à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 43/2026 Pour la réalisation des 60/1270/2000 logements publics locatifs y compris VRD programme 2024 02^{ème} tranche dans des différents projets à travers des différents commune de la wilaya paru dans le quotidien الصقر en langue arabe en date du 29/12/2025 Et le quotidien HORIZON en langue française en date du 31/12/2025 déclare les résultats suivants:

ATTRIBUTION PROVISoire

L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE	NIF	LA NOTE TECHNIQUE OBTENUE	MONTANT DE L'OFFRE AVANT CORRECTION (DA) EN TTC	MONTANT DE L'OFFRE APRES CORRECTION (DA) EN TTC	DÉLAI
Réalisation des 30/1270/2000 Logements Publics Locatifs Avec VRD À BOUHACHANA projet 04					
BOUGHRARA ABDELWADOUD	19205010872918900000	37.00	98 562 760.59	97 375 018.11	10 mois

NB: Les soumissionnaires qui ne sont pas retenus sont invités à se rapprocher des services de l'office au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières , comme ils peuvent introduire leurs recours devant la commission des marchés publics de l'Office de Guelma dans un délai de 10 jours à compter de la première date de publication du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), la presse nationale écrite ou la presse électronique agréées ou le portail des marchés publics qui ont assuré la publication de l'avis d'appel d'offres , si le dixième jour coïncide avec un jour fériée ou un jour de repos légal ,la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.